

5H2V
Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 15, rue de la République
24000 PERIGUEUX
850 019 555 RCS PERIGUEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à huit heures,

Monsieur Olivier BENOIT-GONIN,
Demeurant 15, rue de la République – 24000 PERIGUEUX,

Associé unique de la société 5H2V,

Après avoir exposé :

- que les comptes clos de la Société qu'il a approuvés ont constaté que la perte de l'exercice avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social,
- qu'en pareil cas, il convient de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté qu'ils résulte des comptes approuvés que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.



DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Olivier BENOIT-GONIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'OBG', with a long horizontal stroke extending from the bottom of the signature.